

INFOMURAT

bulletin d'information trimestriel



PAGE 4

Voirie : Travaux de
réfection
et d'entretien

PAGE 6

Un îlot de verdure
dans une cour d'école

PAGE 15

Taxe
foncière

n°115 JANVIER 2025



www.murat.fr

 Ville de Murat

 Cinéma de Murat - L'Arverne

SOMMAIRE

- 4 DOSSIER**
Travaux de voirie
- 6 FOCUS**
Un îlot de verdure dans une cour d'école
- 7 EN BREF**
AGENDA
- 8 REGARDS**
Ces derniers mois
- 9 ASSOCIATIONS**
Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)
- 10 HAUTES TERRES COMMUNAUTÉ**
Rénovez votre logement
- 11 INFOS PRATIQUES**
Taxe foncière
- 12 HISTOIRE LOCALE**
Un siècle de fer



LE SAVIEZ-VOUS ?

RÉPONSE À LA QUESTION DU N°114 :

Quelle est la date de la création de la Caisse d'Épargne de Murat ?

C'est François Escaille, maire de Murat de 1833 à 1843, qui, avec quelques notables de la ville, est à l'origine de la création en 1835 d'une Caisse d'Épargne destinée à permettre aux classes sociales peu fortunées de conserver et de faire fructifier leurs petites économies. Ce nouvel établissement bancaire est autorisé à ouvrir ses portes le 6 juin 1837 et s'installe en 1887 dans une partie de l'Hôtel de ville qui vient d'être achevé : dans les locaux de l'actuel Fablab, en témoignent encore le linteau de la porte d'entrée et la sculpture au fronton de l'édifice. En 1907, La Caisse d'Épargne a été transférée au n° 10 de la rue du faubourg Notre-Dame dans un immeuble acquis en 1895, dont la façade en pierres de taille, remarquable, fut entièrement rebâtie en 1906. Elle y restera jusqu'en septembre 2020, avant de prendre ses nouveaux quartiers au sein du complexe commercial de la Croix-Jolie, plus facilement accessible aux personnes à mobilité réduite.



LA QUESTION DU N°115 :

En quelle année la ville de Murat a-t-elle engagé les travaux de captage des eaux superficielles de Chastel-sur-Murat ?

LE MOT DU MAIRE



En ce début janvier 2025, Info-Murat, qui a vu le jour en 1996 et connu de nombreuses évolutions, entame sa trentième année d'existence. C'est aujourd'hui une version augmentée de 4 pages qui vous est proposée dans ce 115^{ème} numéro plus particulièrement destiné aux nouveaux arrivants. Ce supplément recense contacts et adresses utiles des services publics, calendrier des principales animations de la ville ou encore ouverture des nouveaux commerces. Cette formule enrichie sera désormais reconduite à chaque parution du mois de janvier.

A l'exception de ce complément d'information, le bulletin municipal reste fidèle à ses rubriques habituelles : un dossier principal (travaux de voirie), un regard particulier (la cour « oasis » de l'école publique), des nouvelles brèves (la sécurisation du hameau de Brujaleine), une association invitée (ADMR), la page réservée à Hautes Terres (Rénovez votre logement), celle des informations pratiques (taxe foncière) et pour finir la chronique d'histoire locale (Un siècle de fer).

Traditionnellement, le numéro de janvier d'Info-Murat permet aussi au maire de s'adresser directement à ses concitoyens à l'occasion de la nouvelle année et celui-ci ne fera pas exception. Dès le 1^{er} janvier, sera disponible sur la page Facebook de la ville et sur www.murat.fr, une courte vidéo destinée à présenter mes vœux à l'ensemble des Muratais, suivis d'un déroulé visuel rapide des principaux événements qui ont rythmé la vie de notre commune en 2024. D'ores et déjà, j'invite toutes celles et tous ceux qui le voudront bien à participer à la cérémonie des vœux qui se tiendra salle d'honneur de l'Hôtel de ville le vendredi 3 janvier à 19 heures 30.

En cette année nouvelle, l'actualité internationale, avec son cortège de catastrophes naturelles, de conflits larvés et de guerres ouvertes, n'offre guère de perspectives souriantes. Tous ces malheurs ont au moins une vertu, celle de relativiser nos propres misères. Elles n'en sont pas moins réelles et s'abattent d'abord sur les plus faibles et les plus démunis. C'est à eux que vont mes premières pensées et c'est pour eux que je maintiens la tradition des colis de Noël. Ces petits cadeaux, si modestes soient-ils, permettent d'adresser un geste d'amitié aux personnes les plus âgées, les plus isolées et à celles dont la mobilité ou l'état de santé empêchent de se rendre à la cérémonie des vœux ou au bal de la galette. Pour elles surtout, et pour tous les autres, je formule un vœu simple et sincère : que cette année qui s'ouvre apporte à chacune et chacun d'entre eux, à chacune et chacun d'entre vous, santé, bonheur et réussite.

BONNE ET HEUREUSE ANNÉE !



Info-Murat, bulletin d'information municipal gratuit. Édité par la municipalité de Murat.

Directeur de la publication : Gilles Chabrier. **Responsable de rédaction** : Christian Pichot-Duclos.

Comité de rédaction : Pierrick Roche, Danielle Rolland, Béatrice Thomas, Marine Pignol.

Impression : Mairie de Murat. **Tirage** : 1 500 exemplaires.



Voirie :

TRAVAUX DE RÉFECTION ET D'ENTRETIEN

D'importants chantiers ont vu leur aboutissement au cours de l'année 2024 : la réhabilitation de l'immeuble de la mairie, la restructuration de la place de l'Hôtel de ville, la création d'une micro-crèche au centre Léon Boyer, les ultimes aménagements de la zone sportive et conviviale de la Croix-Jolie ou encore la réfection du sol et de la toiture du gymnase. D'autres, de moindre ampleur et essentiellement de voirie (opérations programmées ou travaux d'entretien) vont s'ouvrir et se succéder jusqu'à la fin de ce mandat. L'un des principaux projets à venir, et sans doute le plus emblématique, sera celui de la réalisation d'une cour d'école type « oasis » au sein de la structure éducative Jean-Jacques Trillat : il fait l'objet, en page 6, du focus de ce 115^{ème} numéro d'Info-Murat.



Engagée juste après la Fête des cornets et achevée cet automne, la rénovation du parking du foirail concernait la scarification, le reprofilage et le revêtement en enrobé clair de 1.400 m² de chaussée, compris l'engazonnement, les plantations, et plus de

500 mètres linéaires de peinture blanche nécessaire au traçage des emplacements de stationnement (50.000 € HT).

Quatre opérations situées dans le périmètre de la commune historique de Chastel sont programmées cette année et devraient s'achever avant l'hiver prochain (38.000 € HT).

- 1 - Rénovation de la voirie dégradée par les épisodes de gel-dégel et création d'un créneau de croisement sur la route du Lapsou (avant l'embranchement vers l'Haut-Mur).
- 2 - Reprise de la chaussée sur 55 mètres à l'entrée du hameau de Brugiroux (suppression d'une bosse importante et revêtement en enrobé).
- 3 - Réfection de la route du Lapsou sur 250 mètres

avec reprise des défauts de la voie et revêtement tri-couches.

- 4 - Route du moulin de Brujaleine (sur 275 mètres) : scarification de la chaussée, rattrapage des défauts, arasement de talus, mise en place de barbacanes et revêtement tri-couches.

DOSSIER

Comme le projet de cour de l'école publique, qui tient plus de l'aménagement urbain que des travaux de voirie, est prévu, dans le cadre des efforts d'embellissement des entrées de ville, l'agencement de l'aire de Bellevue (environ 1.000 m²) comprise entre le rond-point central et les conteneurs de points d'apports volontaires. Pour un coût estimé d'environ 80.000 € HT, il s'agit de rationaliser les espaces de stationnement, de créer une aire de pique-nique agréable près de la fontaine existante et d'effectuer d'importantes plantations (espaces engazonnés, arbres et haies d'arbustes) le tout sécurisé par une clôture en bois implantée le long de la courbe formée par la route départementale.

Dans le centre-bourg, c'est une partie de l'avenue Hector Peschaud qui va être reprise (sur environ 130 mètres, entre la rue de la Trinité et celle du Portarou). La commune souhaite y apporter un soin particulier puisque lorsque l'on quitte la nationale, cette portion d'avenue est l'entrée réelle dans le cœur de ville après celle administrative et périurbaine de la Croix-Jolie. Près de 90.000 € HT seront consacrés à ces travaux de reprise des réseaux AEP et EP, reprofilage de la chaussée, réfection des trottoirs (300 m²) et finition en enrobé (béton bitumineux 0 /10 clair), traités en continuité dans le même esprit des aménagements précédents.

Autre voie de pénétration dans le centre historique

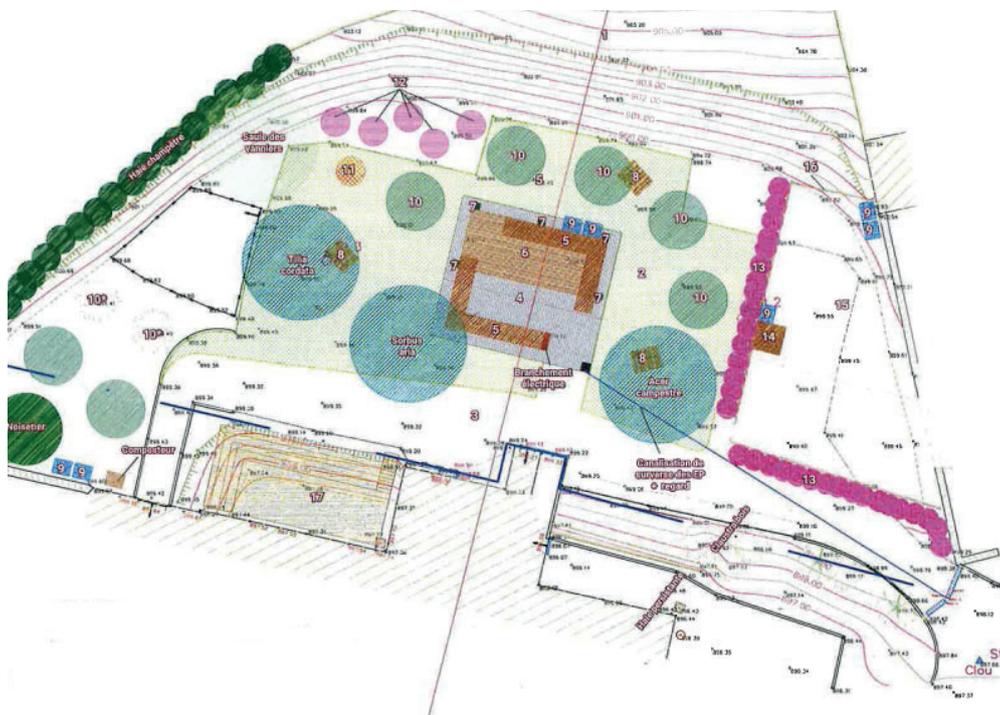


du bourg, la rue Marchadial fera l'objet sur quelque 600 mètres d'importants travaux de réfection programmés en 2 phases : revêtement de surface pour la partie basse (à environ 50 m des 4-Rues jusqu'à la stèle des fusillés) et assainissement sur environ la moitié de la partie haute (entre la stèle des fusillés et la route d'Allanche). Travaux indispensables pour la première en raison de la dégradation de la chaussée fortement accentuée par la forte pente et les intempéries, obligatoires pour la seconde en raison de la réglementation

imposant la séparation des réseaux eaux usées - eaux pluviales. La réfection de cette voie communale nécessite en outre (dans la dernière moitié de la partie haute) une importante reprise de la structure du soutènement de la rue, qui sera essentiellement assurée par la réalisation d'enrochements d'environ 300 m³. C'est l'investissement le plus lourd (environ 400.000 € HT) de cet éventail de travaux de voirie que le bulletin municipal a choisi de répertorier dans son dossier principal.

UN ÎLOT DE VERDURE dans une cour d'école

La commune a fait de la transition écologique un des enjeux prioritaires de sa politique à l'égard de la jeunesse. Végétaliser une cour d'école en était le parfait exemple et pouvait paraître d'une mise en œuvre simple et d'un coût raisonnable. C'est sur ce postulat de départ que les élus et l'équipe pédagogique de l'école Jean-Jacques Trillat ont engagé en septembre 2022 une réflexion destinée à promouvoir un projet de renaturation à vocation environnementale et éducative. En juin 2023, un conseil d'élèves, encadré par le directeur de l'école, a présenté à 2 commissions municipales (travaux et cadre de vie) la proposition d'aménagement d'une nouvelle cour, plus vertueuse au regard du changement climatique et de la préservation de la ressource en eau.



Le choix du site, à l'arrière des bâtiments scolaires et sa superficie (2.500 m²) ont changé l'échelle du projet. Les contraintes réglementaires, administratives et techniques (relevé topographique, test d'infiltration, étude hydrogéologique) l'ont rendu plus complexe et par conséquent plus onéreux. Les opportunités de financement à hauteur de 70 %, par l'Etat et Agence de l'eau, ont permis à la commune de lancer une opération bien plus ambitieuse en volume et en qualité que celle envisagée au

départ, pour une charge équivalente à celle envisagée au départ.

Le site actuel de 2.500 m², sans arbres ni zones d'ombre, est composé de plusieurs talus non accessibles et d'une plateforme de 1.000 m² d'enrobé qui constitue un îlot de chaleur intense lors des épisodes caniculaires. Le projet d'aménagement consiste en la renaturation des espaces, la désimperméabilisation des sols, la réintroduction du cycle naturel de l'eau et la création d'une agora plus particulièrement destinée au projet pédagogique de « l'école du dehors ». Avec le décroûtage de l'enrobé, les plantations d'arbres fruitiers, d'un potager, de haies champêtres et fruitières, d'une roseraie, d'un taillis de noisetiers, l'installation de mobilier végétal (banquettes bois, demi-troncs d'arbre, marches), d'une pergola, d'un tipi en osier, d'un cabanon de stockage, d'un récupérateur d'eau et d'un composteur, les élèves ne bénéficieront pas seulement d'un îlot de fraîcheur dans cette nouvelle cours d'école, mais aussi d'un véritable outil pédagogique mis à la disposition des enseignants.

Ce projet, fruit d'une concertation en amont entre les élus (commissions municipales vie scolaire, travaux, cadre de vie), le Conseil d'école (professeurs et parents d'élèves), l'équipe pédagogique et les enfants scolarisés, devrait être mis en œuvre à partir des prochaines vacances d'été. Ce nouvel équipement scolaire, qui imposera une participation active de ses utilisateurs à son usage récréatif et éducatif ainsi qu'à son entretien, constitue pour la commune seule un investissement de l'ordre de 40.000 euros HT.

SÉCURISATION DES BARRIÈRES ROCHEUSES : 2^{ème} phase à Brujaleine



Après la chute d'un bloc de falaise ayant touché une maison de l'Haut-Mur en février 2023, la commune a fait réaliser un diagnostic de l'ensemble des barrières rocheuses situées à proximité des habitations (l'Haut-Mur, Brujaleine, Lapsou) afin d'en prévenir les risques encourus par les habitants. Après l'achèvement des travaux de sécurisation de l'Haut-Mur (en automne 2023), le rapport concernant la falaise de Brujaleine (rendu en janvier 2024) a identifié un risque de chute de 4 blocs nécessitant un traitement « actif » (grillage plaqué ancré, clouage ponctuel, câblage), complété par l'exécution d'une purge générale du site pour sécuriser les zones de risques diffus.

Ces travaux complexes à mettre en œuvre sur un terrain dangereux et difficile d'accès qui nécessitent une main d'œuvre spécialisée (cordistes), des essais de contrôle et de convenance des ancrages et la mise en place d'une supervision géotechnique d'exécution se sont achevés à Brujaleine avant l'hiver.

Le coût de ces travaux de sécurisation (compris études et assistance au Maître d'Ouvrage) s'élève à 120.000,00 euros HT. L'opération a été financée à 80 % par l'Etat avec le fonds de prévention des risques naturels majeurs (50 %), le fonds vert (30 %) et par un autofinancement de la commune (20 %).



AGENDA

JANVIER

VOEUX DU MAIRE

Vendredi 3 - 19H30 - Salle d'Honneur

AVANT PREMIÈRE SURPRISE

Mardi 7 - 20H30 - Cinéma

BAL DE LA GALETTE

Après-midi dansante pour les aînés

Dimanche 12 - 15H - Halle

CONFÉRENCE JOUR DE DANSES

Mercredi 22 - Médiathèque

JOUR DE DANSES

Jeudi 23 - Gymnase

BLIND-TEST HIBERNAROCK

Mercredi 29 - Halle

FÉVRIER

CONCOURS DE BELOTE

Le Carreau Muratais

Dimanche 2 - Salle Polyvalente

HIBERNAROCK

Concert de *Péniche* et *Gwendoline*

Samedi 22 - Halle

EXPOSITION

Photos animalières

Jusqu'au 29 mars - Maison de la Faune

MARS

AVANT PREMIÈRE SURPRISE

Mardi 4 - 20H 30 - Cinéma

CONCERT CHORAL

par Mine de Rien

Samedi 15 - Halle



1



4



5



2



6



3



7

1. VISITE DU SOUS-PREFET DE SAINT-LOUR

2 octobre 2024

Monsieur Romain Héliard, sous-préfet, a visité le coeur historique de la ville, s'est rendu sur le site de la station d'épuration et a rencontré plusieurs chefs d'entreprises.

2. CONCERT À LA MÉDIATHÈQUE

10 octobre 2024

À l'initiative de la médiathèque départementale, le groupe Bleu-Brume s'est produit devant une salle comble.

3. PRISE DE COMMANDEMENT CHEZ LES POMPIERS

11 octobre 2024

L'adjudant-chef Roland Besson a pris ses fonctions de chef de centre avec la remise officielle du drapeau par le colonel Yannick Tardieu.

4. RÉUNION PUBLIQUE

16 octobre 2024

Le maire de Murat et le Conseil municipal avaient invité

la population afin de faire le point sur les différentes aides publiques dont les Muratais peuvent bénéficier.

5. HALLOWEEN

31 octobre 2024

C'est une cinquantaine d'enfants qui ont défilé dans les rues de Murat pour faire «trembler» les généreux commerçants.

6. VILLAGE ASSOCIATIF À OLONNE

26/27 octobre 2024

Magali Crauser et Véronique Borel se sont déplacées aux côtés de Gilles Chabrier, afin de faire découvrir aux nombreux visiteurs du village associatif les fameux cornets de Murat, une semaine avant le départ du Vendée Globe.

7. MAISONS FLEURIES

11 décembre 2024

Les lauréats du concours «Maisons Fleuries» ont reçu en mairie diplômes et récompenses.

CONTACTS ET ADRESSES UTILES

SERVICES PUBLICS

Mairie

🏠 Place de l'Hôtel de Ville, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-03-80
@ administration@mairiedemurat.fr

Piscine

🏠 3, rue d'Olonne-sur-Mer, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-16-87
@ administration@mairiedemurat.fr

Cinéma

🏠 18, Av. Hector Peschaud, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-10-33
@ cinéma@mairiedemurat.fr

Médiathèque

🏠 18, Av. Hector Peschaud, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-18-54
@ bibliothèque@mairiedemurat.fr

Micro-crèche

🏠 18, Av. Hector Peschaud, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-12-43
@ administration@mairiedemurat.fr

Maison de la Faune

🏠 Rue Porte de la Garde, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-00-52
@ faune@mairiedemurat.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Hautes Terres Communauté

🏠 4, rue Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-22-62
@ contact@hautesterres.fr

Cocotte Numérique

🏠 4, rue Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-37-92
@ animeco@hautesterres.fr

FabLab

🏠 4, rue Faubourg Notre-Dame, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-22-63
@ fablab@cocotte-numérique.fr

OFFICE DE TOURISME

Hautes Terres Tourisme

🏠 Place de l'Hôtel de Ville, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-09-47
@ contact@hautesterrestourisme.fr

SECOURS

Gendarmerie

🏠 32, Av. Hector Peschaud, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-04-80

Peloton de Gendarmerie de Haute-Montagne

🏠 3, rue d'Olonne-sur-Mer, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-32-37

Centre d'Incendie et de Secours

🏠 Chemin de la Croix-Jolie, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-07-00

SANTÉ

Hôpital

🏠 4b, rue Porte Saint-Esprit, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-30-40
@ directeur@ch-murat.fr

Maison de santé

ADMR, sage-femme, podologue, audioprothésiste, infirmière, médecin, ostéopathe, orthophoniste

🏠 8, rue Justin Vigier, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-22-62

Centre Médico-Social

🏠 1b, Av. de l'Ermitage, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-08-88

ÉDUCATION

Lycée Professionnel Joseph Constant

🏠 3, rue de la Coste, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-05-20

Collège Geoges Pompidou

🏠 6, rue d'Olonne-sur-Mer, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-36-00

Ecole Jean-Jacques Trillat

🏠 2, rue de la Coste, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-01-95

Ecole Notre-Dame des Oliviers

🏠 30b, Av. du Docteur Mallet, 15300 MURAT
☎ 04-71-20-08-08

RELIGION

Maison paroissiale

🏠 17, Place Marchande, 15300 MURAT ☎ 04-71-20-02-60

Prieuré des Frères de Saint-Jean

🏠 8, Avenue de l'Ermitage, 15300 MURAT ☎ 04-71-20-19-69

AGENDA DES PRINCIPALES ANIMATIONS

22/02 : HIBERNAROCK

À l'initiative du Conseil départemental et en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs culturels du territoire, un réseau musiques actuelles a été fondé en février 2023. Chaque année, fin février, la ville de Murat accueille un concert dans la Halle. D'autres événements en marge de ce festival sont créés, notamment un *blind test* à la médiathèque.



7/06 : MURAT DES CHANTS

Six groupes vocaux et chorales se produiront dans la petite cité de caractère en ce samedi 7 juin 2025. Placés sur des lieux emblématiques du cœur de ville, chacun présentera son répertoire. Le public pourra déambuler dans les rues et profiter de l'ambiance musicale proposée par les ensembles vocaux.

8/06 : JOURNÉE DES VÉHICULES ANCIENS

Depuis 2017, l'association Murat Mécanique Rétro organise une journée des Véhicules d'époque. Cet événement permet aux passionnés de mécanique, d'esthétique ou d'histoire de célébrer les véhicules de collection. Exposition d'automobiles, de motos ou de véhicules militaires, bourse d'échange, animations musicales, parade dans les rues de la cité...



26-29/06 : SALON LES ARTS DU FIL

Le salon «Arts du fil en Auvergne» créé par l'association Conteurs d'art est un regroupement de professionnels (parfois artisans d'art ou Meilleurs Ouvriers de France) désireux de faire découvrir au public la richesse et la diversité des univers textiles traditionnels ou contemporains : broderie, dentelle, tricot, patchwork...

2-4/08 : FESTIVAL DES MÉTIERS D'ART

Le temps d'un week-end d'août, depuis dix ans maintenant, la ville de Murat organise son Festival des Métiers d'Art. Au programme : ateliers, démonstrations, expositions... Une quarantaine d'artisans d'art font découvrir à un public toujours plus nombreux leurs œuvres et leurs savoir-faire.



21/09 : FÊTE DU CORNET DE MURAT

Chaque année, depuis maintenant 20 ans, la fête des Cornets, devenue la manifestation la plus importante de la ville célèbre chaque 3^{ème} dimanche de septembre sa pâtisserie emblématique (biscuit roulé à chaud en forme de petite corne). Record de fréquentation battu en 2024 avec plus de 25.000 visiteurs.

NOUVEAUX COMMERCES EN 2024

AUX CORNETS DE MURAT

Pâtisserie Hourlier

📍 2 Av. des 12 et 24 Juin,
15300 MURAT
☎ 04-71-60-97-83



CHOUETTE EPICERIE

📍 3, Place Gandilhon Gens d'Armes,
15300 MURAT
☎ 06-40-40-88-11



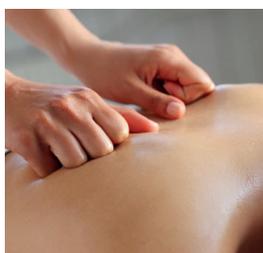
ESCARGOT BAR

📍 5, Place Gandilhon Gens d'Armes,
15300 MURAT



ESPACE PRANAVÉDA

📍 6, Place Gandilhon Gens d'Armes,
15300 MURAT
☎ 07-81-32-38-92



MONTAGNE & CO

📍 2, rue de la Boucherie,
15300 MURAT
☎ 04-71-23-22-45



LES CRÊTES

Le sport seconde main

📍 1, rue Saint-Martin, 15300 MURAT
☎ 06-64-46-50-88



TOUT FAIRE MULTI-BOIS

📍 La Prade, 15300 MURAT
☎ 04-71-45-62-57



OPTIQUE PELAT

Changement d'adresse

📍 Place de l'Hôtel de Ville,
15300 MURAT
☎ 04-71-60-30-79



LE GRAND CAFÉ

Changement de propriétaire

📍 4, Av. des 12 et 24 Juin 1944,
15300 MURAT
☎ 04-71-60-30-79



LYCÉE PROFESSIONNEL JOSEPH CONSTANT

le lycée des métiers du bois et de la montagne



Sous toutes ses formes, ouvragé de tant de façons, des constructions imposantes à l'extrême délicatesse de la marqueterie, des orfèvres de la sculpture à la minutie de l'ébénisterie sans oublier l'indispensable menuiserie, tous les talents se retrouvent sur les quatre plateaux techniques pour sublimer cette matière noble.

Apprendre les métiers du bois, c'est se mettre en harmonie avec les besoins existentiels de l'humain ; construire son habitat, se protéger des éléments et embellir son intérieur. C'est aussi accepter la rigueur et la nécessaire persévérance pour maîtriser la matière.

Le lycée a accueilli cette année un nouveau professeur, Monsieur Benoît Maltier, designer ébéniste de renom, concepteur de meubles contemporains qui réfléchit, en outre, à la création d'une nouvelle entreprise sur notre territoire.



ASSOCIATIONS

ADMR, AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le 1^{er} réseau national associatif du service à la personne (2 700 associations, 87 fédérations départementales, agissant quotidiennement auprès de 720 000 clients)

A l'initiative de Mme Marie-Françoise SORT, l'Association ADMR de Murat est officiellement constituée sous la présidence de Mme Marie-Louise ROUDIL, en janvier 1980. L'Association comporte alors 2 salariées. En plus de 40 ans, l'Association s'est développée et compte maintenant 27 salariées (Aide à domicile, Auxiliaire de Vie Sociale, secrétaire, assistante de vie, livreurs de repas). Elle fonctionne grâce au travail bénévole d'une dizaine de personnes.

L'activité Aide à domicile couvre 22 communes présentées dans la carte ci-contre.

Elle comporte 4 pôles :

- Service et Soins aux seniors : l'ADMR place la personne au cœur de son approche. Le professionnalisme et l'expertise des salariés, l'engagement des bénévoles sont mis au service des valeurs de proximité, d'écoute, d'accompagnement.

Aide à domicile : aide au lever, au coucher, aide au repas, aide à la toilette, entretien du logement, aide administrative. En 2023, 264 personnes ont bénéficié de 20 172 heures d'aide.

- Entretien de la maison : l'ADMR propose des services d'entretien adaptés aux besoins : ménage, repassage, entretien du linge, rangement, assurés par des salariés attentifs et respectueux des personnes. Pour assurer l'ensemble de ces missions, ils parcourent plus de 120 000 kms/an.

- Accompagnement des personnes en situation de handicap, pour mettre en place un service adapté à leur projet de vie et à leur besoin. En 2023, 15 personnes et 2 133 heures.

- Enfance et Parentalité : Dans le respect des étapes de développement de l'enfant, les professionnels assurent la garde d'enfant à domicile. En 2023, 20 familles et 510 heures.



L'activité Portage Repas

A partir des plats préparés par le Centre Hospitalier de Murat, les salariés font le conditionnement de chaque élément du repas (potage, entrée, plats, fromage, dessert) en respectant les régimes (diabète, sans sel...). Les repas de chaque client sont ensuite rangés dans un véhicule frigorifique qui permet la livraison dans de bonnes conditions sanitaires trois fois par semaine. Les repas sont livrés en main propre (voire rangés dans le frigo...).

Les salariés sont également vigilants quant à l'état de santé de la personne et son cadre de vie. En 2023, 11 794 repas ont été servis à 734 clients.

Les communes desservies par ce service se répartissent sur Hautes-Terres et Saint-Flour Communauté qui prend en charge une partie du montant des repas pour les habitants de son territoire.



Financement :

Selon les besoins, le degré d'autonomie (grille AGIR), la situation financière, les bénéficiaires peuvent recevoir divers soutiens financiers : par le Conseil départemental qui gère l'APA, par les mutuelles, les complémentaires. Ils bénéficient d'un abattement fiscal. Une Assistante sociale constitue le dossier avec l'utilisateur et lui détaille ses droits.



RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT

des outils à votre disposition

Deux dispositifs pour vous aider dans vos projets « Travaux ». On vous en dit plus !

Cantal Rénov' Énergie, votre espace local France Rénov'.

Les conseillers de Cantal Rénov' Énergie sont à votre écoute, gratuitement, pour vous apporter des conseils financiers, juridiques et techniques en lien avec vos projets ou travaux de rénovation de l'habitat et pour vous aider à vérifier votre éligibilité aux aides financières disponibles (Ma PrimeRénov' ou l'OPAH RR de Hautes Terres Communauté).

Hôtel du Département à Aurillac du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h00

Cantal Rénov' Énergie : 04 71 46 49 00 - renovenergie@cantal.fr



Permanences sur RDV dans les Maisons France Services de Hautes Terres Communauté

L'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH RR 2023-2025), un premier bilan encourageant.



Une importante dynamique de rénovation de l'habitat a été initiée sur le territoire de Hautes Terres Communauté grâce à l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat et de Revitalisation Rurale (OPAH RR). Ce dispositif a été mis en place, à l'échelle des 39 communes de Hautes Terres Communauté et peut être mobilisé jusqu'au 31 décembre 2025. Il permet d'accompagner les propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes (barèmes ANAH) et les propriétaires bailleurs (sans conditions de ressources) vers différents types de travaux ou d'aménagements et de bénéficier des aides de l'ANAH et de Hautes Terres Communauté.

Bilan de l'opération entre le 1^{er} janvier 2023 et le 1^{er} décembre 2024 :

- 100 projets financés : économies d'énergies, adaptation du logement au vieillissement/handicap, travaux lourds sur logements très dégradés, lutte contre l'habitat indigne...
- 1 692 158 € de subventions accordées au total par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (Anah), Hautes Terres Communauté et les communes partenaires « Petites Villes de Demain ».
- Plus de 3,2 millions d'euros de travaux prévus sur le territoire, principalement par des entreprises locales.
- Si vous avez un projet, contactez Cantal Rénov' Énergie, afin de vérifier votre éligibilité au programme et à l'accompagnement de SOLIHA Cantal !



TAXE FONCIÈRE : seule ressource fiscale de la commune

Jusqu'en 2001, la commune disposait de 3 taxes dont elle pouvait moduler les taux afin d'assurer ses revenus fiscaux : la taxe professionnelle, la taxe d'habitation et la taxe foncière. Le montant de l'impôt était calculé par la valeur de base du bien multiplié par le taux d'imposition défini chaque année par le Conseil municipal. La répartition de ces taxes entre les collectivités territoriales a évolué mais le principe du calcul reste le même aujourd'hui.

La taxe professionnelle s'est diluée dans la Communauté de communes en 2001 : devenue contribution des entreprises, elle est encaissée intégralement par Hautes Terres et reversée en partie à la commune. Plus récemment la taxe d'habitation a été supprimée (compensée par l'Etat) : la taxe foncière (essentiellement sur les propriétés bâties, celle sur les propriétés non bâties ne représente qu'un revenu marginal) demeure donc la seule ressource que maîtrise notre collectivité. Perçue jusqu'alors à 45 % par le Conseil départemental, elle est maintenant affectée en totalité à la commune (hors taxe des ordures ménagères prélevée au bénéfice de la Communauté de communes qui en organise le service).

Depuis près de 30 ans, fruit d'un effort constant de gestion rigoureuse, la commune n'a jamais augmenté les taux de ses 3 taxes. Celui de la taxe foncière dont la ville a maintenant la seule maîtrise est même (pour les contribuables de Murat historique) chaque année en très légère décreue depuis la création de la commune nouvelle.

En revanche, la valeur de base de chaque bien, qui sert de calcul au montant de l'impôt foncier, est automatiquement réévaluée chaque année par l'Etat en fonction de l'inflation (+7 % en 2023, +3,9 % en 2024), ce qui explique l'augmentation de la charge du contribuable malgré le gel du taux communal que la municipalité compte prolonger et qui devra être validé par le Conseil municipal lors du vote du prochain budget.

*Mairie de Murat
1, Place de l'Hôtel de Ville
15300 MURAT
administration@mairiedemurat.fr
04-71-20-03-80*

UN SIÈCLE DE FER

Depuis leur forteresse érigée au sommet du rocher de Bonnevie, les vicomtes de Murat – dont le nom se confond avec celui de la ville – règnent sur le pays dès le XI^{ème} siècle. Guillaume I^{er} et son fils Jean participeront à la première croisade et, presque un siècle plus tard, Guillaume III prendra part à la troisième expédition menée en Terre sainte. En 1263, Pierre IV, un esprit libéral (ses successeurs n'auront pas la même mansuétude), concède une charte apportant aux habitants de Murat de multiples avantages. Il favorise l'édification d'un premier mur d'enceinte autour de la cité, en contre partie de servitudes de construction, d'entretien et de surveillance aux remparts qui incomberont aux Muratais.

En 1329, Hélis de Murat, dont le père Begon I^{er} n'avait pas d'héritier mâle, épouse Bertrand de Cardaillac. Cette union va rompre l'équilibre d'avantages et de servitudes de la ville et engendrer une bataille féroce autour de la dévolution de l'héritage des Murat. L'affrontement familial coïncide avec les prémices de la guerre de Cent Ans et ces bouleversements vont générer une période de graves violences que les habitants de Murat devront traverser pendant presque un siècle.

En 1358, Anglais et pillards saccagent et brûlent la ville sans toutefois réussir à prendre le château. En 1361, Guillaume de Cardaillac (le fils d'Hélis), qui s'est emparé de la vicomté malgré le procès intenté par ses cousins Pierre et Renaud de Murat, fait reconstruire les murailles et les fortifications détruites par la soldatesque anglaise. Il va mener, jusqu'à sa mort en 1372, une lutte sans merci contre ses contradicteurs qui multiplient les recours en justice. Les 2 parties ne s'affrontent pas seulement devant le tribunal et chacune d'elles s'attire les bonnes grâces de l'ennemi anglais pour mieux combattre l'autre. Pons de Cardaillac succède à son père et tiendra la même ligne intransigeante jusqu'à être débouté en 1403 par le Parlement de Toulouse qui donne raison à Renaud. Pons résiste et la vicomté ne sera reprise qu'au prix d'un véritable siège émaillé en ville de nombreux crimes, viols et pillages. Restauré dans ses droits et réoccupant le château, le fils de Renaud mort

en 1404, Renaud II, ne pardonne pas aux Muratais leur soutien aux Cardaillac. Nobliau rancunier, il forcera un malheureux à s'asseoir sur une brique rougie au feu, torturera les enfants d'un notable, fera rôtir à moitié l'une de ses victimes, en attirera une autre au château pour la tuer de ses propres mains et en fera brûler vive une troisième. Pour faire bonne mesure, il ordonnera aussi de tirer sur le peuple de Murat avec les canons et les bombardes du château et fera jeter sur la ville des solives enflammées et du feu grégeois pour l'incendier...

En 1414, il faudra une armée forte de 6.000 hommes (au service de la famille d'Armagnac) et le concours des habitants de Murat revanchards pour faire tomber la forteresse, déloger le maître des lieux et le faire prisonnier. Renaud de Murat, le deuxième du nom, s'évade au bout de 18 mois, et cherche protection auprès du duc de Bourgogne qu'il servira quelque temps avant de pouvoir rentrer dans les bonnes grâces du roi Charles VII qui en fera le capitaine de 100 hommes d'armes et même son chambellan. Ce vicomte cruel vivra loin de Murat jusqu'en 1460.



Ces périodes troubles d'une extrême violence sont propices à tous les excès et à la libération des plus vils instincts. Même si ses exactions sont sans commune mesure, Renaud de Murat s'apparente plutôt à son contemporain Gilles de Rais, fidèle compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, qui n'avait pas la vertu de son illustre capitaine de guerre. Exécuté en 1440 pour d'innombrables viols et meurtres d'enfants, il confirme l'aphorisme de Paul Verlaine : « *il ne faut pas juger un homme sur ses fréquentations. Tenez, par exemple, Judas avait des amis irréprochables* ».